



| NOMS / PRENOMS | PRESENCE |
|--|----------------------------------|
| Collège A | |
| Michel GEOFFROY (Président de l'université des Antilles) | Procuration à Elisabeth ODACRE |
| Suzy DUFLO (Pr) | Absente |
| Laurence ROMANA (Pr) | Présente |
| Collège B | |
| Laura-Line CASSIN (MCF) | Procuration à Gladys DEBS |
| Brigitte FACORAT-GASPARD (MCF) | Procuration à Alysée GENDREY |
| Elisabeth ODACRE (MCF) | Présente en visioconférence |
| BIATSS | |
| Christophe AUDEBERT | Présent |
| Bruno HARAL | Procuration à Laurence CORENTHIN |
| Étudiants | |
| Ludivine LASSERRE | Représentée par Alysée GENDREY |
| Noah ALEXIS | Représenté par Ethan RENALDO |
| Personnalités extérieures | |
| Laurence CORENTHIN | Présente en visioconférence |
| Gladys DEBS | Présente en visioconférence |
| Harry DURIMEL (Maire de la ville de Pointe-à-Pitre) | Présent en visioconférence |
| Chantal LERUS (Représentant du Conseil Régional) | Excusée |
| Ivan VLASTELIC (Représentant de l'organisme de recherche IPGP-OVSG) | Absent |
| Membres de droit | |
| Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente du Pôle universitaire de Guadeloupe) | Présente |
| Keïla D'ARBAUD (Responsable administrative et financière du Pôle Guadeloupe/DGS adjointe de l'université des Antilles) | Présente |
| Personnel du pôle universitaire | |
| Fabien RELMY (Responsable administratif et financier adjoint du Pôle Guadeloupe) | Présent |

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe de l'université des Antilles ouvre la séance à 14h00.

Après vérification que le quorum est bien atteint, la Vice-présidente poursuit avec l'ordre du jour.

| | Nombre |
|--------------|---------------|
| Présents | 12 |
| Procurations | 4 |
| Absents | 3 |
| Total | 15 |

L'ordre du jour est établi comme suit :

A. Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du mardi 25 février 2025

B. Affaires financières

1. Tarifs de la formation continue
2. FSDIE volet aide sociale

C. Affaires institutionnelles

Conventions

D. Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe introduit le conseil en faisant un point sur l'actualité du pôle Guadeloupe.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe enregistre une question diverse.

Madame Romana pose une question relative au renouvellement des climatiseurs du bâtiment recherche.

A. Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du mardi 25 février 2025

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le relevé de décisions du conseil de Pôle du mardi 25 février 2025.

| Résultat du vote | Nombre de membres | |
|------------------|---|----|
| | Nombre de membres présents ou représentés | 15 |
| | Ne prend pas part au vote | 12 |
| | Abstention (s) | 2 |
| | Contre | 0 |
| Avis : FAVORABLE | Pour | 0 |
| | | 10 |

Le relevé de décisions du conseil de pôle du mardi 25 février 2025 est approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

B. Affaires financières

1. Tarifs de la formation continue

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente les tarifs de la formation continue du Pôle Guadeloupe (année universitaire 2025-2026). Elle précise qu'il y a trois modifications sur le tableau, la première se trouve à la page 3, elle concerne le montant des droits d'inscription pour la reprise d'étude en école d'ingénieur, le montant est 618 euros et non de 250 euros. Les deux autres modifications se trouvent à la page 2 et concernent la validation des acquis de l'expérience pour la licence et le master. Le livret 1 correspond à la recevabilité et le livret 2 correspond à la présentation devant le jury.

Madame Romana indique que les cérémonies de remise de diplômes des formations ingénieurs ne sont pas mentionnées en conseil de pôle et souhaite que cela soit fait. Elle s'interroge sur les critères des coûts des formations ingénieurs en indiquant que l'an dernier les coûts étaient à 8 500 euros et de 6 000 euros cette année. Elle constate que les coûts des formations ingénieurs sont identiques aux coûts des masters alors qu'il y a deux fois plus d'heures en formation ingénieur.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe explique que les tarifs sont fixés en se basant sur le niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage (NPEC). Elle ajoute qu'il faudrait en effet corriger le tarif des formations d'ingénieurs, sur la base tarifaire qui a été votée pour l'année universitaire 2024-2025. Ainsi, le montant fixé pour le financement par le privé ou le public est de 8500 euros et pour le financement individuel, le montant est de 5100 euros. Les prix sont fixés par rapport à la situation du territoire et à la soutenabilité des formations.

Madame Romana demande comment sont redistribuées les recettes des différents financements des formations.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise qu'il s'agit des formations qui s'autofinancent, car il faut payer les vacataires et les membres du personnel administratif qui sont rémunérés sur les fonds propres de la formation continue.

Monsieur Audebert demande des précisions sur la manière dont sont réparties les recettes et les

dépenses liées à la formation continue.

La Vice-présidente du Pôle Guadeloupe informe que le budget prévisionnel présent dans le dossier de demande d'ouverture de formation précise la répartition et que le responsable du BFCA s'assure que les recettes soient réparties sur l'ensemble des formations afin d'assurer le paiement des différentes dépenses.

Monsieur Audebert sollicite l'envoi des suivis financiers et budgétaires par formation lors des votes des conventions.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe confirme que dans le dossier d'ouverture de formation, il y a le budget prévisionnel. Elle ajoute qu'en conseil de Pôle est voté le budget du Pôle avec la répartition octroyée aux composantes. Le BFCA a une entité budgétaire différente.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur les tarifs de la formation continue du Pôle Guadeloupe (année universitaire 2025-2026).

| Résultat du vote | Nombre de membres | |
|------------------|---|----|
| | Nombre de membres présents ou représentés | 15 |
| | Ne prend pas part au vote | 12 |
| | Abstention (s) | 0 |
| | Contre | 2 |
| Avis : FAVORABLE | Pour | 0 |
| | | 10 |

Les tarifs de la formation continue du Pôle Guadeloupe (année universitaire 2025-2026) sont approuvés à la majorité par les membres du conseil de pôle.

2. FSDIE volet aide sociale

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le relevé de décisions de la commission FSDIE (volet aides sociales) votés à la CFVU du 08 avril 2025.

Madame Romana s'interroge sur la différence qu'il y a entre le montant accordé qui est de 42 375,80 euros et le montant accepté qui est de 3 875 euros. Elle souhaiterait savoir pourquoi certains dossiers ne sont pas éligibles.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe explique que pour la commission FSDIE, il y a des critères établis avec les montants pour les frais de transports ou encore les frais alimentaires. Les critères sont bien définis pour permettre à la commission de prendre des décisions objectives. Elle rappelle que les étudiants ont un entretien avec l'assistante sociale du CROUS qui siège également lors des commissions et qui dispose des éléments complémentaires pour l'attribution des montants. En fonction des différentes situations, les fonds FSDIE sont destinés aux étudiants ayant une situation sociale difficile. Elle dit que le montant peut être de zéro par rapport aux éléments observés, par exemple, si le montant des ressources des étudiants est supérieur au montant de leurs charges ou encore en fonction de l'avis d'imposition des parents des étudiants. Elle ajoute que tous ces éléments sont étudiés. Les fonds sont répartis, sachant qu'il reste 20 000 euros et deux commissions FSDIE à réaliser. Elle indique qu'une commission est prévue en mai 2025 et qu'une autre commission en octobre concernera notamment les primo-entrants.

Madame Romana suggère d'ajouter une section indiquant les motifs des refus ainsi que les montants attribués, ce qui permettrait de mieux se positionner lors des votes.

La Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique prendre en compte cette remarque.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le relevé de décisions de la commission FSDIE volet aide sociale.

| Résultat du vote | Nombre de membres | 15 |
|------------------|---|----|
| | Nombre de membres présents ou représentés | 12 |
| | Ne prend pas part au vote | 0 |
| | Abstention (s) | 1 |
| | Contre | 0 |
| Avis : FAVORABLE | Pour | 11 |

Le relevé de décisions de la commission FSDIE volet aide sociale du 08/04/2025 votés à la CFVU du 08 avril 2025 est approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

C. Affaires institutionnelles

Conventions

Madame la responsable administrative et financière du Pôle Guadeloupe/DGSA présente le tableau comprenant deux conventions.

Monsieur Audebert demande s'il y a des liens fonctionnels établis avec le CROUS concernant le projet d'organiser un marché pour les étudiants du pôle Guadeloupe.

Madame la responsable administrative et financière du Pôle Guadeloupe/DGSA explique que le marché correspondait à un appel à projet national. L'université des Antilles s'est donnée les moyens de se positionner sur ce projet, il n'y a pas eu de partenaire associé au moment de la candidature de l'établissement, c'était un projet strictement porté par l'université pour ses étudiants.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe rappelle que le pôle travaille régulièrement avec le CROUS notamment dans le cadre des épiceries solidaires ou encore dans le cadre de l'organisation des petits déjeuners offerts aux étudiants.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le tableau des conventions.

| Résultat du vote | Nombre de membres | 15 |
|------------------|---|----|
| | Nombre de membres présents ou représentés | 12 |
| | Ne prend pas part au vote | 0 |
| | Abstention (s) | 0 |
| | Contre | 0 |
| Avis : FAVORABLE | Pour | 12 |

Le tableau des conventions est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

D. Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond à la question diverse de Madame Romana relative au renouvellement des climatiseurs du bâtiment recherche. Elle indique que la maintenance a été effectuée, que des devis sont en cours et qu'un marché d'achat pour les climatiseurs est nécessaire.

Madame la responsable administrative et financière du Pôle Guadeloupe/DGSA ajoute que le marché relatif à l'achat de climatiseurs est en cours de passation et devrait être effectif avant la fin de l'année 2025.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise qu'entre le lancement du marché et la commande des climatiseurs qui est un matériel spécifique pour le bâtiment recherche, il y aura un délai d'acheminement important.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe remercie chaque élu de sa présence et lève la séance à 14h30.